

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
LEZE ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

**N° 43/2018**

**OBJET : Election des représentants au SIVOM Saurune Ariège Garonne (SAGe) au titre du transfert de la compétence assainissement**

**L'an deux mille dix-huit et le 06 mars à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 26 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Madame Hélène JOACHIM, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Catherine MONIER donne procuration à Monsieur Claude DIDIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs Serge MARQUIER, Patrick CASTRO, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Joël CAZAJUS a été nommé secrétaire de séance.**

Suite à l'arrêté préfectoral du 06 février 2018 portant sur substitution de la CCLA au sein de SMEA 31 et du SAGe.

La CCLA doit élire 9 représentants au SIVOM Saurune Ariège Garonne (SAGe) au titre du transfert de la compétence assainissement pour les communes suivantes :

- Lagardelle sur Lèze, Venerque et Le Vernet pour les compétences optionnelles « assainissement non collectif » et « assainissement collectif »
- Le Vernet pour la compétence optionnelle « eaux pluviales »

Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret. Chaque représentant ne peut être désigné que sur une seule commission territoriale du SAGe.

Se portent candidats : Monsieur Serge DEJEAN, Monsieur Michel LACAY, Monsieur Jean-Claude ROUANE, Monsieur Denis BEZIAT, Madame Nadia ESTANG, Madame Sabine PARACHE, Monsieur Serge DEMANGE, Monsieur René MARCHAND, Madame Nathalie LAVAIL MAZZOLO.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et considérant le résultat des votes, le conseil communautaire désigne, afin de représenter la collectivité au sein des instances délibérantes du SAGe, les 9 élus suivants :

- Monsieur Serge DEJEAN élu à la majorité absolue
- Monsieur Michel LACAY élu à la majorité absolue
- Monsieur Jean-Claude ROUANE élu à la majorité absolue
- Monsieur Denis BEZIAT élu à la majorité absolue
- Madame Nadia ESTANG élue à la majorité absolue
- Madame Sabine PARACHE élue à la majorité absolue
- Monsieur Serge DEMANGE élu à la majorité absolue
- Monsieur René MARCHAND élu à la majorité absolue
- Madame Nathalie LAVAIL MAZZOLO élue à la majorité absolue

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS